



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
13 juin 2012
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2012
New York, 4-10 septembre 2012
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la République sud-africaine (2013-2017)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Enseignements tirés de la coopération passée.....	3
III. Programme proposé.....	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	7
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République sud-africaine (2013-2017)	8



I. Analyse de la situation

1. L'Afrique du Sud a remarquablement progressé depuis sa transition vers la démocratie, en 1994. Elle a établi un fondement solide à la gouvernance démocratique et amélioré l'accès des personnes historiquement désavantagées à l'éducation, aux services médicaux, à l'eau, à l'électricité, au logement et à la protection sociale. Ainsi, 14 millions de Sud-Africains, dont 10 millions d'enfants, reçoivent actuellement une assistance sociale d'une forme ou d'une autre. L'économie a connu une croissance moyenne de 3,6 % par an entre 1994 et 2008, pour revenir à un rythme d'expansion régulier, encore que fragile, du fait d'une récession intervenue en 2009. Le pays a rapidement progressé sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : l'extrême pauvreté, mesurée par la proportion de Sud-Africains vivant avec moins de 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat, a régressé de 17 à 9,7 % entre 2000 et 2006; le taux net ajusté de scolarisation au niveau primaire a augmenté de 96,4 à 98,8 % entre 2006 et 2009; et la part des femmes dans les législatures aux niveaux national et provincial s'est accrue de 27,8 % en 1994 à 42,4 % en 2009, tandis que la proportion de femmes occupant des postes de direction est passée de 12,4 % en 2000 à 18 % en 2009. Cela étant, les taux de mortalité maternelle et infantile, de même que l'incidence du VIH/sida et de maladies connexes, demeurent élevés car les progrès ont été lents et inégaux. En ce qui concerne l'OMD 7, la difficulté est toujours de conserver et protéger les riches flore et faune de l'Afrique du Sud (qui représentent près de 10 % des plantes et près de 7 % des reptiles, oiseaux et mammifères du monde) tout en luttant contre les externalités négatives découlant de la croissance (l'Afrique du Sud est le 13^e pays au monde pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre).

2. Le caractère complexe de la situation sur le plan du développement ressort clairement du fait que le pays se classe au 123^e rang sur 187 selon l'indice de développement humain. L'ampleur et l'étendue des difficultés auxquelles est confrontée l'Afrique du Sud sont mises en lumière par un ensemble de caractéristiques : ainsi, si l'extrême pauvreté s'est abaissée, les niveaux de pauvreté relative varient énormément d'une province à l'autre; les inégalités sont toujours marquées, le coefficient de Gini se situant au-dessus de 0,7 et demeurant essentiellement statique; le chômage est élevé, particulièrement chez les jeunes (âgés de 15 à 34 ans), s'élevant à 34,5 % pour ce groupe, alors que la moyenne nationale se situe à 25 % environ; en dépit de certains progrès réalisés dans les milieux politiques et économiques, les femmes, d'une manière générale, sont toujours marginalisées et exclues sur le plan socioéconomique, le chômage féminin ne cesse d'être plus élevé que le chômage masculin tandis que les femmes sont surreprésentées dans les secteurs peu rémunérés; enfin, l'ampleur et la nature des infractions, auxquelles il est fait face avec une détermination de plus en plus grande, imposent un lourd fardeau à l'activité économique tandis que les violences sexuelles ou sexistes représentent une menace majeure au bien-être des filles et des femmes.

3. Dans ce contexte, le rapport de diagnostic établi par la Commission nationale de planification et le projet de Plan national de développement : Vision 2030 offrent une analyse approfondie des facteurs fondamentaux et structurels auxquels il convient de faire face si l'on veut progresser sur la voie du développement, soit : a) l'existence d'une économie parallèle, caractérisée par un secteur formel hautement développé, coexistant avec un important secteur informel, sous-

développé; b) de fortes disparités dans l'accès aux biens et aux services – terres, enseignement de qualité, compétences, technologie et capital, notamment – qui se traduisent par de faibles revenus chez les ménages; c) le déclin relatif de secteurs comme l'industrie minière et manufacturière, entraînant des pertes d'emploi et de revenus; et d) les difficultés rencontrées pour que les investissements importants réalisés en matière de protection sociale et de prestation de services se traduisent par une participation accrue des pauvres à l'économie, ce qui donne à penser que le manque de personnel spécialisé, les sous-capacités en matière de planification et de mise en œuvre, et le manque de responsabilisation et de transparence, notamment au niveau des provinces – auxquelles sont confiées des responsabilités dans ces domaines – doivent faire l'objet d'une attention particulière. Le pays est également confronté à la difficulté de tenir compte à la fois de demandes d'accroissement des dépenses sociales et de la nécessité de diriger les investissements vers d'autres secteurs propres à favoriser la croissance tels que l'infrastructure de l'énergie et des transports, également soumis à des tensions, à un moment où les prestations de services suscitent des frustrations grandissantes chez les citoyens.

4. Dans la promotion d'un développement durable, inclusif et résilient, l'Afrique du Sud possède toutefois des atouts impressionnants, notamment un système politique compétitif, une société civile forte, des institutions universitaires et de recherches avancées, des moyens d'information solides, des marchés financiers d'envergure et efficaces ainsi qu'une base importante de ressources naturelles. Aux termes de son Agenda pour une meilleure Afrique du Sud, une meilleure Afrique et un meilleur Monde, l'Afrique du Sud joue par ailleurs un rôle clef dans la promotion de la paix et du développement en Afrique. Qui plus est, en sa qualité de membre de l'alliance BRIC (Brésil, Fédération de Russie, Inde et Afrique du Sud) et du Groupe des Vingt (G-20), en tant par ailleurs que destinataire d'une aide officielle au développement modeste, et que fournisseur net d'aide à d'autres pays, l'Afrique du Sud peut aborder le défi que représentent la préservation de la paix et l'utilisation efficace de l'aide au développement dans une perspective exceptionnelle. Ce rôle évoluera encore avec la mise en place prochaine de l'Agence sud-africaine de partenariat pour le développement (sigle anglais : SADPA).

II. Enseignements tirés de la coopération passée

5. Une évaluation indépendante menée conjointement par le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies (2008-2009) a conclu que, pour renforcer la coopération entre l'Organisation et l'Afrique du Sud, il conviendra de se détacher d'une approche axée sur les projets et de s'attacher à un dialogue stratégique en amont, conformément au statut de pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) de l'Afrique du Sud, à son rôle, à ses besoins et à ses aspirations. Du point de vue du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la signature en 2011 d'un accord-cadre de partenariat stratégique avec le Gouvernement a donné un nouvel élan dans ce sens. De ce fait, beaucoup d'efforts ont été déployés entre 2011 et 2012 pour repositionner le PNUD au travers d'une série d'ajustements intérimaires directement alignés sur le Cadre stratégique à moyen terme du Gouvernement (2009-2014). Un examen mené conjointement avec le Gouvernement en 2011 a montré que ce repositionnement permet de mieux cibler l'action, de progresser sur la voie d'une concertation en amont sur les mesures à prendre, d'ouvrir l'accès aux décideurs et d'élargir la base des partenariats.

6. Parmi les résultats de fond obtenus, il convient de mentionner : l'élaboration d'une stratégie nationale de redressement visant à ce que les administrations locales améliorent la mise en œuvre des politiques, le contrôle et la responsabilité; une initiative de gouvernance électronique comportant des télécentres qui facilitent la participation des citoyens et leur interaction avec les représentants des administrations locales par un accès à l'information sur la prestation de services; la fourniture de conseils techniques ayant pour but de renforcer l'efficacité de l'aide en matière de politiques gouvernementales et d'alignement sur les priorités nationales; le renforcement du suivi et de l'évaluation au niveau des provinces pour faire progresser les systèmes, les processus et les compétences de manière à assurer une planification, des rapports et une budgétisation intégrés, et la fourniture efficace et responsable des services; le programme de développement économique local de Nkandla, appuyé par d'autres institutions des Nations Unies – qui fournit un enseignement utile sur la manière de concevoir, mettre en œuvre et évaluer les approches du développement économique local suivies au niveau intergouvernemental et par des acteurs multiples; et la mise en place de projets tels que Concentration de l'énergie solaire en Afrique (CSP-Africa) et le programme sud-africain sur l'énergie éolienne, qui tous deux suscitent le vif intérêt des investisseurs.

7. Un message unique et sans équivoque ressort des enseignements retenus au cours du dernier cycle : le PNUD doit satisfaire les demandes émanant d'un environnement politique évolué, dans lequel les partenaires s'attendent à avoir accès aux meilleurs conseils mondiaux et aux compétences que requièrent une mobilisation financière et des partenariats novateurs, l'implication d'autres pays émergents n'en étant pas le moindre aspect. Cela appelle une présence et une structure dans le pays, dont le moteur serait un personnel hautement qualifié et crédible, appuyé par des services opérationnels efficaces, et en mesure de donner suite rapidement à la demande.

III. Programme proposé

8. Le programme de pays proposé est axé sur la politique nationale telle qu'elle est énoncée dans le projet de Plan national de développement : Vision 2030, le rapport commun d'évaluation, l'accord-cadre de partenariat et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2013-2017). Sa vision stratégique cherche à harmoniser les besoins et priorités de l'Afrique du Sud et les moyens du PNUD, dans le but de réaliser une société plus inclusive, caractérisée par des disparités décroissantes et une prospérité croissante, engagée sur la voie du développement durable et conduite par un État mieux à même de répondre aux attentes de la population et de s'ouvrir plus activement à la région et au monde.

Composante I : croissance inclusive

9. Cette composante s'attache à la réduction de la pauvreté et de l'inégalité en renforçant les bénéfices retirés d'une protection sociale efficace et en accroissant l'aptitude de l'économie, notamment, mais pas uniquement, dans les zones rurales, à absorber les personnes au chômage à long terme ou structurel et les primo-demandeurs d'emploi, compte tenu notamment des jeunes et des femmes. Dans le cas du chômage à long terme ou du chômage structurel, le PNUD privilégiera les services consultatifs en matière de diagnostic et de politique, combinés à des

échanges techniques portant sur les bonnes pratiques adoptées dans d'autres économies émergentes ayant appliqué avec succès diverses formes de protection sociale dans le but de promouvoir efficacement l'équité – par exemple en intervenant sur les questions de ciblage, les systèmes de prestations et l'institutionnalisation de l'accès à l'information et aux observations des citoyens. En ce qui concerne l'emploi, l'assistance du PNUD s'exercera selon une double approche. La première portera sur l'établissement d'un « laboratoire d'emplois » commun dans lequel seront mis à l'essai les politiques, le financement et les choix institutionnels touchant la création d'emplois dans les zones de haute priorité et visant certains groupes, tels que les jeunes et les femmes. À cette fin, on concevra de rigoureux modèles et protocoles d'évaluation et on fera appel à des partenariats publics et privés (comme Business Unity South Africa, aux milieux universitaires et aux États du Sud). Les options pourront porter sur la réforme agraire, les grappes de croissance, la création d'emplois induite par l'infrastructure et l'utilisation de nouvelles technologies et pratiques pour renforcer la création d'emplois « verts », améliorer l'accès à l'information, favoriser l'acquisition de compétences et l'intégration des marchés ruraux et urbains. Selon la deuxième approche, le PNUD se concentrera sur des services destinés aux jeunes ou sur des projets d'emplois temporaires dans le but d'assurer une meilleure corrélation entre les compétences et les emplois et d'encourager le dynamisme tout en promouvant l'unité et le respect de l'égalité des sexes.

Composante II : les changements climatiques et l'économie verte en Afrique du Sud

10. Cette composante vise les leviers d'atténuation et d'adaptation susceptibles d'avoir des effets multiplicateurs importants du point de vue de la réalisation d'une économie à faible émission de carbone, de la création de nouveaux produits et services « verts » et de la promotion de la création d'emplois. Elle comportera trois domaines d'activité. Le premier portera sur l'élargissement de la base des connaissances et de la capacité d'action en aidant les départements clefs du Gouvernement à programmer l'économie verte conformément à la Politique de l'économie verte (par exemple l'évaluation des possibilités d'emplois verts par secteur et genre, la formulation de plans de développement de compétences, la détermination de repères et de cibles en matière de politiques et d'investissements, l'engagement des parties prenantes et l'accès aux compétences internationales). Les activités correspondant au deuxième domaine consisteront à appliquer à l'échelle des solutions éprouvées ou établies en matière d'énergie renouvelable dans le cadre du programme phare du Gouvernement sur l'énergie renouvelable. Le PNUD s'attachera principalement à aider l'Afrique du Sud à explorer et mettre au point des options stratégiques propres à attirer un financement privé, multilatéral ou public, afin de commencer à appliquer des technologies d'énergie renouvelable éprouvées en s'appuyant notamment sur le travail de base accompli au travers des projets bénéficiant de l'assistance du PNUD. Le troisième domaine d'activité portera sur la mobilisation des ressources de la biodiversité pour faire face à la question de durabilité tout en ouvrant des possibilités économiques. Il s'agira ici, d'une part, de favoriser les options écologiques susceptibles de réduire la pauvreté et de créer des emplois, notamment l'évaluation de l'économie de la gestion de la biodiversité, et de renforcer les modèles et dispositions institutionnels permettant d'étudier des mécanismes de paiement pour les services fournis par les écosystèmes et, de l'autre,

de mettre l’Afrique du Sud en mesure de renforcer sa capacité de devenir un centre de savoir et de politiques pour une gestion de la biodiversité propauvre.

Composante III : prestation de services et gouvernance démocratique

11. Le PNUD contribuera à la mise en place d’un secteur public plus efficace, capable de fournir à la population, notamment les personnes historiquement désavantagées, des services de haute qualité à des coûts aussi rationnels que possible, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes. Le premier des trois domaines d’activité que recouvre cette composante portera sur l’extension des programmes de perfectionnement des dirigeants et des programmes de gestion des activités de développement organisés à l’intention des cadres supérieurs de la fonction publique à tous les niveaux (en maintenant un équilibre entre les femmes et les hommes) qui, en matière de prestation de services, jouent un rôle central en matière de conception, de planification, d’affectation des ressources et de contrôle, afin d’assurer la cohésion au niveau des questions clés de politique et de programmation, de rendre plus performantes les compétences de gestion et d’implanter des normes de comportement qui encouragent la transparence et la responsabilité. Les activités relevant du deuxième domaine porteront sur le renforcement de la recherche politique et d’une planification et d’une gestion axées sur les résultats ainsi que sur le suivi et l’évaluation à cet égard – par exemple l’établissement de budgets et d’une gestion axés sur les résultats, l’application à la prestation de services, de normes, de repères et d’indices de résultats différenciés selon le genre, ainsi que sur la mise au point et à l’essai de systèmes de suivi et d’évaluation. Le PNUD s’attachera également à des activités connexes, à savoir l’identification d’idées stratégiques nouvelles ou révisées issues de la recherche, du suivi et de l’évaluation ainsi que de la mise en œuvre de systèmes d’appui à la prise de décision susceptibles d’aider à leur suivi. Le troisième domaine d’activité concernera le contexte de la Politique gouvernementale pour des citoyens actifs et l’élaboration d’outils permettant de recueillir les observations des citoyens (ou des usagers), en s’appuyant sur une collaboration avec les organisations de la société civile et sur les données d’expériences réussies d’autres économies émergentes, dans le but de donner un nouvel élan à la participation, celle des femmes notamment, à la responsabilisation et à la lutte contre la corruption. Une action complémentaire sera consacrée à l’édification de compétences dans les organes clés de contrôle, notamment la Commission de la fonction publique et les législatures, de manière à suivre les dépenses, évaluer l’efficacité et l’efficacité des résultats et détecter d’éventuels cas de corruption.

Composante IV : rôle régional et mondial de l’Afrique du Sud

12. Cette composante vise la coopération entre le PNUD et l’Afrique du Sud sur des questions d’importance essentielle au développement de l’Afrique comme dans le contexte des biens publics mondiaux. Elle vise également à ouvrir une fenêtre sur l’extension des échanges entre l’Afrique du Sud et d’autres pays du Sud sur toute une série de questions de développement. Cette approche sera fondée sur deux éléments fondamentaux. Il s’agira en premier lieu de la mise en place d’un centre d’échanges pour le développement spécifiquement adapté aux besoins et à la base de connaissances de l’Afrique du Sud, qui œuvrera en collaboration avec le Département des relations internationales et de la coopération et d’autres partenaires intéressés du Gouvernement et d’institutions africaines. Ce centre sera un

mécanisme souple, un canal, consacré aux questions prioritaires de développement, se prêtant à une collaboration étroite avec les États du Sud, qui offrira un éventail de possibilités d'engagement parmi lesquelles l'Afrique du Sud retiendrait les approches thématiques et opérationnelles de son choix, par exemple le suivi de la 17^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le deuxième élément de cette approche sera lié à l'Agence sud-africaine de partenariat pour le développement (sigle anglais : SADPA), qui permettra aux États de faire face ensemble et efficacement au renforcement des capacités organisationnelles et de développement requises, par exemple pour la planification et la gestion ou encore des questions telles que le relèvement après conflit, la reconstruction et le développement.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

13. Un plan d'action du PNUAD offrira la base principale de mise en œuvre par l'équipe de pays des Nations Unies pour ce qui est de la programmation commune des plans de travail annuels, des examens trimestriels et annuels et d'une évaluation du PNUAD. Le bureau de pays entreprendra par ailleurs un certain nombre de mesures spécifiques pour renforcer ses résultats de fond et opérationnels en s'appuyant sur les modifications organisationnelles engagées, processus qui sera achevé en 2012, dans le but : de mettre en place un organe consultatif composé d'éminentes personnalités, d'universitaires de renom, de chefs de file de la société civile et des milieux d'affaires et chargé de fournir des orientations stratégiques; de renforcer les mécanismes de consultation avec les administrations aux niveaux national et provincial et d'autres partenaires sur la direction des programmes et leurs résultats; de développer et d'aligner les compétences des personnels en fonction de l'évolution du programme, en faisant notamment appel à des conseillers non résidents; d'adopter une approche révisée du suivi et de l'évaluation qui tienne compte du passage à l'engagement en amont, en utilisant notamment des outils spécialisés de suivi des travaux techniques et des conseils politiques; et de lancer une stratégie d'ensemble des communications et des partenariats qui renforcent la visibilité du PNUD et tire pleinement parti de l'espace de partenariat et d'innovation tant en Afrique du Sud que pour elle.

14. Les activités du programme seront menées selon la modalité d'exécution nationale. La coordination d'ensemble des activités du PNUD sera confiée au Trésor public tandis que d'autres départements centraux de coordination interviendront à titre consultatif.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Afrique du Sud (2013-2017)

Priorité nationale : Élimination de la pauvreté et réduction de l'inégalité

PNUAD et résultat du programme de pays : Réduction de la proportion de la population en dessous du seuil national de pauvreté.

Réduction des inégalités dans les revenus. **Indicateurs de résultats :** Proportion de la population en dessous du seuil national de pauvreté; part du revenu national consacré aux ménages les plus pauvres. **Domaines prioritaires du Plan stratégique :** Élimination de la pauvreté

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de référence et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
Le Département du développement rural et les organes traitant de la réforme foncière entreprendront une analyse commune, faciliteront les consultations avec les parties prenantes clefs et fourniront un appui opérationnel. Les ministères du gouvernement traitant de l'environnement et des finances assureront la direction et le cadre de programmation en matière de protection sociale et d'emploi.	Les institutions des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les institutions financières internationales fourniront des conseils techniques et un appui financier. Les instituts de recherche fourniront des éléments qui aident à une prise de décision fondée sur des données factuelles.	Le PNUD apportera un investissement dans quatre domaines : a) le diagnostic et les conseils de politique générale, en faisant appel à des réseaux d'experts et en facilitant le dialogue entre partenaires sociaux; b) l'innovation, qui appelle une analyse rigoureuse, un travail de conception et des mises à essai sur le terrain pour identifier des modèles de création d'emploi visant ceux qui en ont le plus besoin; c) l'utilisation efficace de l'espace de partenariat en Afrique du Sud pour forger des liens pratiques entre le gouvernement, les entreprises socialement responsables, les milieux universitaires et les partenaires de développement; et d) les échanges avec d'autres économies émergentes appliquant de bonnes pratiques en matière de protection sociale et de	I.1 : Effets positifs de la réforme de la protection sociale (couverture, qualité, coût, « fuites »); Point de référence : Budgétisation de 13 milliards de dollars en 2011 et 14 millions de bénéficiaires, l'efficacité, l'efficience et la transparence posant toutefois problème; Cible : Avancées quantifiées sur le plan de la couverture (jeunes, femmes), des coûts et de la diminution des « fuites »; améliorations qualitatives des services (les repères doivent être déterminés); I.2 : Existence de modèles susceptibles d'être appliqués en vraie grandeur en matière de création d'emplois (jeunes et femmes, emplois verts); Point de référence : Niveaux élevés du chômage des jeunes, relativement pire dans les zones rurales;	O1 : Options identifiées et consensus réuni sur les mesures d'amélioration des systèmes de protection sociale. O2 : Conception, mise à l'essai et évaluation des modèles susceptibles d'être appliqués en vraie grandeur en matière de création d'emplois achevées (pour 2 à 3 zones comprenant des milieux ruraux et urbains et visant particulièrement les collectivités désavantagées). O3 : Travail d'analyse, organisation de processus consultatifs et de conseils techniques sur la conception, le financement et la mise en œuvre achevés en ce qui concerne la politique de la réforme foncière.	Ordinaires : 507 Autres : 5 500

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de référence et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
		création d'emplois, en faisant appel au « centre d'échanges ».	<p>Cible : Au moins 2 à 3 modèles susceptibles d'être appliqués en vraie grandeur et résultats mesurés en matière de création d'emplois, y compris les emplois verts;</p> <p>I.3 : Un projet de politique en matière de réforme foncière prêt à être adopté; Point de référence : il n'existe aucune politique de réforme foncière (Livre Vert présenté au Cabinet);</p> <p>Cible : Consensus réuni parmi les parties prenantes clés sur des propositions de réforme et première phase de mise en œuvre financée.</p>		

Priorité nationale : L'Afrique du Sud devient une économie à faible émission de carbone et résistante au changement climatique d'ici à 2030.

PNUAD et résultat du programme de pays : Augmentation du nombre d'emplois verts durables créés dans l'économie; stabilisation et réduction des émissions de carbone et stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci pleinement opérationnelles. **Indicateurs de résultats** : Nombre d'emplois verts créés dans tous les secteurs de l'économie; nombre d'institutions de l'État et d'acteurs non étatiques dans trois domaines de l'action gouvernementale appliquant les politiques intégrées du Livre Blanc. **Domaines prioritaires du plan stratégique** : Environnement et développement durable/Élimination de la pauvreté.

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de référence et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
Le Gouvernement central fournira une étude de référence des zones dépourvues d'accès à l'énergie et des possibilités en matière d'énergie renouvelable hors réseau; financera les initiatives portant sur les emplois verts et l'accès à l'énergie renouvelable, conformément aux politiques	On compte que les donateurs et les institutions financières internationales financeront des études techniques supplémentaires et des mesures visant à édifier des capacités en matière de politiques, de	Le PNUD ciblera une gamme complète de mesures d'assistance touchant : a) la conception et l'exécution d'études fondamentales visant à fournir des renseignements approfondis sur les	<p>I.1 : Étendue et qualité de la base de savoir nationale dans le domaine de la programmation d'une économie verte;</p> <p>Point de référence : On en est toujours aux premiers stades de l'analyse;</p>	<p>O1 : Un important programme de recherche pluriannuel sur l'économie verte est mené à bien.</p> <p>O2 : Études techniques (y compris des technologies), propositions de projets, série d'expositions itinérantes à l'intention</p>	<p>Ordinaires : 1 000</p> <p>Autres : 32 910</p>

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de référence et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
et aux engagements budgétaires; et aidera à la coordination aux trois niveaux de l'État.	réglementation et de gestion relatives à l'emploi vert. Le secteur privé, y compris les marchés de capitaux, seront une source importante de conseils techniques et de cofinancement pour la production et l'emploi verts.	possibilités en matière d'économie verte et les options à cet égard; b) la menée à bonne fin du travail de base sur les plans technique, financier et de sensibilisation nécessaire pour rassembler les politiques générales, les institutions, les technologies propres et les finances de manière à renforcer l'accès à l'énergie renouvelable, en faisant appel aux meilleures pratiques mondiales et aux expertises internationales; c) l'analyse et les conseils techniques en vue de la conformation aux traités internationaux portant sur l'énergie et l'environnement; d) la mise à l'essai d'innovations en matière de gestion de la biodiversité propres à offrir des taux de rendement économiques et sociaux élevés; et e) pour tout ce qui précède, le dialogue entre les administrations locales, le secteur privé et les bénéficiaires sur les politiques, les interventions et le	<p>Cible : Disponibilité d'évaluations/d'études sur les possibilités d'emplois verts dans 3 à 4 secteurs, la problématique hommes-femmes, les points de repère en matière d'investissement et les options de financement;</p> <p>I.2 : Volume de financement mobilisé pour appliquer des technologies éprouvées d'énergie renouvelable (public-privé, multilatéral/ménages);</p> <p>Point de référence : Politique de l'économie verte et cadre phare de l'énergie renouvelable mis en place, investissements relativement peu importants;</p> <p>Cible : Un fonds de l'énergie renouvelable d'un montant de 100 millions de dollars;</p> <p>I.3 : Dans les collectivités ciblées, proportion de ménages ayant recours à l'énergie renouvelable (personnes désavantagées.</p> <p>Point de référence : Taux national à déterminer;</p> <p>Cible : Dans les collectivités retenues, dans trois provinces, 30 % au moins des ménages</p>	des investisseurs et des partenariats privés menées à bien pour réunir un financement de l'énergie renouvelable.	<p>O3 : Travail de conception exécuté, dispositions institutionnelles et financières mises en place pour étendre l'application de l'énergie renouvelable dans les collectivités ciblées dans trois provinces.</p> <p>O4 : Mise en œuvre avancée de la gestion de la biodiversité avec rémunération pour services environnementaux dans 2 à 3 sites différenciés selon les caractéristiques socioéconomiques, institutionnelles et environnementales.</p>

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de référence et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
		financement.	(plus de la moitié ayant une femme à leur tête); I.4 : Existence de modèles opérationnels viables combinant la gestion de la biodiversité et la rémunération pour services environnementaux; Point de référence : Aucun modèle n'existe; Cible : Existence de 2 à 3 modèles.		

Priorité nationale : L'Afrique du Sud devient un pays caractérisé par un service public efficient, efficace et orienté vers le développement et par des citoyens disposant de pouvoirs accrus, dans l'équité et la justice.

PNUAD et résultat du programme de pays : Les niveaux national, provincial et local de l'administration se sont élargis, et ont amélioré et rendu plus équitable la prestation de services publics. **Indicateur de résultat** : Niveau de satisfaction des bénéficiaires en ce qui concerne la prestation de services. **Domaine prioritaire du plan stratégique** : Gouvernance démocratique/Élimination de la pauvreté.

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de référence et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
Le Département des services publics et de l'administration fournira des orientations sur les politiques et la mise en œuvre visant au développement des capacités selon l'approche de « l'ensemble des acteurs publics »; les administrations provinciales et locales fourniront aux programmes des connaissances, des orientations, une coordination et un cofinancement adaptés au contexte; le Département de la gouvernance locale et des affaires traditionnelles fournira des données sur la qualité des services et veillera à la participation des citoyens; le	Les organisations de la société civile nationales et locales offriront leur connaissance du milieu local, des capacités de mobilisation locale et des connaissances des systèmes de retour de l'information en tant qu'apports clés pour l'amélioration de la prestation de services. Les organisations de législateurs mondiales et l'Union interparlementaire devraient fournir un accès aux perspectives mondiales et à la	Le PNUD concentrera son action sur quatre aspects clés de l'édification des institutions dans le cadre de l'initiative du Département des services publics et de l'administration sur le repositionnement du secteur public, en utilisant une combinaison de moyens – conseils techniques et de politique générale, dialogue, échanges de connaissances et accès aux réseaux d'experts : a) le travail analytique,	I.1 : Proportion de personnel de gestion et de personnel technique dans les institutions chargées de la prestation de services satisfaisant aux normes de certification professionnelle; Point de référence : À déterminer; Cible : 60 % dans 2 à 3 domaines essentiels de prestation de services dans trois provinces (comptant 50 % de femmes); I.2 : Nombre d'institutions publiques	O1 : Programme de perfectionnement des personnels conçu et fourni dans 2 à 3 domaines d'activités essentielles dans trois provinces. O2 : Systèmes de recherche politique et de suivi et d'évaluation dûment évalués et redéfinis, compétences du personnel perfectionnées et premières mises à l'essai achevées dans deux institutions publiques chacune au niveau national et dans trois provinces.	Ordinaires : 500 Autres : 8 000

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de référence et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
parlement national coordonnera les programmes législatifs, identifiera les bénéficiaires et offrira un appui en nature et opérationnel.	recherche sur les pratiques, les systèmes et les procédures de contrôle législatif.	portant notamment sur les contraintes qui pèsent sur les citoyens actifs; b) la conception, la mise à l'essai et le lancement des systèmes, procédures et protocoles de base; c) le développement soutenu, dans les organismes chargés de la prestation de services, des compétences de direction et techniques nécessaires pour assurer les fonctions essentielles et modifier les comportements dans les institutions chargées de la prestation de services; et d) un cofinancement ciblé, destiné à des initiatives spécifiques telles que des enquêtes, des consultations et des rapports de résultats ou fiches de notation qui aident à la mise en route de nouvelles approches, par exemple en matière de participation et d'informations en retour des citoyens.	dotées de systèmes opérationnels de recherche, de suivi et d'évaluation en matière de politique générale; Point de référence : Les systèmes ne sont que partiellement en place; Cible : Les systèmes sont en place dans deux institutions publiques chacune au niveau national et dans trois provinces; I.3 : Nombre de municipalités ayant adopté la participation des citoyens à la prise de décision en matière de prestation de services et tenant compte des informations en retour de ceux-ci; Point de référence : Les citoyens ne participent que de manière limitée à la prise de décisions en matière de prestation de services; Cible : Au moins 2 à 3 municipalités de taille moyenne ou grande ont pris des mesures intégrées pour assurer la participation des citoyens et recevoir leurs informations en retour ainsi que des mesures spécifiques visant à inclure les femmes;	O3 : Redéfinition des processus de participation des citoyens dans trois domaines d'activités essentielles, et une première série d'informations en retour menée à bien dans deux à trois municipalités. O4 : Systèmes et procédures mis à jour, formation terminée, partenariats établis et ressources techniques mises en place dans les législatures et la Commission de la fonction publique.	

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de référence et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
			<p>I.4 : Proportion de repères en matière de capacités auxquels satisfont les principaux organes de contrôle; Point de référence : Capacité limitée de contrôle; Cible : 70 % de repères (à déterminer) au niveau national et pour trois parlements provinciaux ainsi que pour la Commission de la fonction publique.</p>		

Priorité nationale : Créer une meilleure Afrique du Sud et contribuer à une Afrique et à un monde meilleurs et plus sûrs.

PNUD et résultat du programme de pays : Capacité renforcée de promouvoir la paix et le développement en Afrique. **Indicateur de résultat** : Niveau et fonctionnalité de la participation de l'Afrique du Sud aux opérations de maintien de la paix, aux initiatives de médiation et aux activités de partenariats pour le développement. **Domaine prioritaire du plan stratégique** : Prévention des crises et relèvement.

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de référence et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
La Présidence, le Ministère de la défense et le Département des relations internationales et de la coopération fourniront des orientations politiques, finaliseront la mise en place de SADPA, énonceront les conditions techniques, faciliteront l'accès aux institutions concernées du Gouvernement et identifieront les questions qui pourraient être soulevées en vue de la coopération Sud-Sud et les partenaires éventuels à cet égard.	On compte que les institutions des Nations Unies et les donateurs seront partenaires à l'occasion d'initiatives visant les capacités nationales en matière de maintien de la paix, de consolidation de la paix, de médiation et d'assistance au développement. Les institutions de recherche nationales et régionales fourniront l'expertise requise pour des études analytiques et de référence.	Le PNUD concentrera son action sur les domaines suivants : a) il jouera un rôle pionnier en ce qui concerne les moyens institutionnalisés de porter à l'échelle la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire tout en offrant un accès amélioré aux bonnes pratiques de l'Afrique du Sud; et b) il développera la capacité de SADPA en renforçant les capacités communes	<p>I.1 : Nombre et portée des initiatives Sud-Sud et triangulaires dans les sous-secteurs ciblés; Point de référence : Relativement limité à l'heure actuelle; Cible : 3 à 4 initiatives considérées comme « hautement efficaces » quant aux résultats obtenus par les décideurs dans les sous-secteurs ciblés.</p> <p>I.2 : Proportion des repères de capacité de SADPA auxquels il est satisfait dans les domaines</p>	<p>O1 : Un « centre d'échanges » conçu, financé et opérationnel.</p> <p>O2 : Programmes adaptés mis au point et appliqués conjointement avec le Département des relations internationales et de la coopération/SADPA en vue d'élaborer des systèmes, des processus, des compétences et du savoir dans certains domaines de coopération thématiques et fonctionnels.</p>	<p>Ordinaires : 500</p> <p>Autres : 4 000</p>

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), points de référence et cible(s) de la contribution du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du descriptif de programme de pays</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
		<p>convenues, et en faisant face aux besoins programmatiques, par exemple en matière de conception et de gestion des programmes, des questions qui se posent à la suite des conflits, des changements climatiques et des négociations commerciales.</p>	<p>d'assistance du PNUD; Point de référence : À établir par SADPA; Cible : 75 % de repères convenus dans certains domaines thématiques et fonctionnels.</p>		